



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-07-2026 /

Dossier complet le : 23-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021253/KK P

1 Intitulé du projet

Securisation du site de Notre Dame par la realisation d'un nouveau forage pour l'alimentation en eau potable de la commune du Val (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE LE VAL

Raison sociale

Commune le Val

N° SIRET

21830143000011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GIULINAO

Prénom(s)

JEREMY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau forage d'exploitation sera implanté dans l'emprise du périmètre de protection du forage de Notre Dame. Ce site est exclusivement destiné à accueillir les organes nécessaires à l'alimentation en eau potable de la commune. La réalisation d'un nouveau forage intervient dans une logique de sécurisation de la ressource et non d'une augmentation des prélèvements.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune du Val une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de pollution. Le futur forage sera implanté dans l'emprise du périmètre de protection immédiate du forage de Notre Dame, ce site dispose d'une proximité avec les réseaux d'alimentation de la commune et d'un potentiel hydrogéologique intéressant. L'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau potable et pas d'augmenter les prélèvements existants autorisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'entreprise qui sera responsable des travaux de forage n'a pas encore été sélectionnée. La maîtrise d'œuvre des travaux de forage sera assurée par le bureau d'études INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 1 et 2 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration et à la pose du tubage définitif pour le meilleur des trois forages de reconnaissance. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompage permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage. À la fin des travaux, seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé, en attente des travaux de raccordement et d'équipement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune du Val une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen de la réalisation d'un nouvel ouvrage. L'objectif n'est pas d'augmenter les prélèvements mais d'assurer une sécurisation de la ressource.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

des rubriques 1.1.1.0 et 1.3.1.0 du code de l'environnement. Ce dossier porte seulement sur l'impact des travaux, le volet prélèvement fera l'objet d'un dossier complémentaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l’opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage debit d'exploitation previsionnel volume exhaure annuel	(185, m) (80, m3/h) (584000, m3/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d’implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Le Val
Code postal : 83143 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°03'58"E Lat. : 43°25'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l’annexe à l’article R. 122-2 du code de l’environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d’arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d’urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU arrete du 27/10/2023 ; approuve le 24/07/2024 ; le forage appartient a la zone NCo

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S’agit-il d’une modification/extension d’une installation ou d’un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l’objet d’une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage est en dehors de toute zone ZNIEFF de type 1 ou 2
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune du Val ne fait pas partie d'une commune en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage est située en dehors de toutes zones couvertes par un arrêté de protection biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune du Val ne fait pas partie d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage est située en dehors de toutes les zones protégées citées

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune du Val est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'Etat dans le département du Var (4ème échéance 2024-2029)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage est située en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage est située en dehors de toutes zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le forage n'est pas situé sur des sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le forage n'est pas situé sur une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le forage est implanté dans le périmètre de protection immédiate du forage de Notre Dame, ce périmètre de protection est inscrit dans la DUP du 03 août 2021
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le forage est implanté dans le périmètre de protection immédiate du forage de Notre Dame, ce périmètre de protection est inscrit dans la DUP du 03 août 2021

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est la zone Natura 2000 FR9301626 : "Val d'Argens" situe a une distance de 2 800 metres.
D'un site classé ?	☐	☒	Le forage n'est pas situe a proximite de sites classes

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre des prelevement d'eau dans la masse d'eau souterraine FRDG170, ils seront en adequation avec l'arrete du 03 aout 2021 qui autorise un prelevement de 80 m3/h sans dépasser 1600 m3/j et 584 000 m3/an. L'incidence du projet ne sera pas superieure a l'incidence actuelle du forage de Notre Dame. Pour rappel, l'objectif du projet est une securisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable de la commune et ses usages.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les travaux de forage et les essais de pompage, provoqueront des modifications previsibles du niveau de la masse d'eau FRDG170 Celles-ci seront tres faible compte tenu de la tres faible quantite d'eau prelevee et en adequation avec la l'arrete du 03 aout 2021.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les forages produiront des deblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estime a 30 m3 par forage. Ces deblais (cuttings) sont totalement inertes et seront etales sur place, autour des points de forage a la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de foration ne sont pas deficitaires de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'objectif du projet est de sécuriser l'alimentation en eau de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Afin d'éviter tout impact sur la faune environnante, les travaux seront réalisés de jour et aucun produit toxique susceptible d'être ingéré par la faune ne sera stocké sur le site. Enfin les travaux s'étendront sur une emprise d'environ 100 m ² clairement délimités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les forages sont situés en dehors de tout site Natura 2000. Le site le plus proche se situe à 2,8 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le forage va être implanté dans le périmètre de protection immédiate du forage de Notre Dame, dans une zone à vocation d'alimentation en eau potable
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	En phase travaux, les mesures préventives suivantes seront prises : les machines sont inspectées avant l'installation sur site les graisses de tige et huiles hydrauliques sont biodégradables et adaptées à la foration d'ouvrage d'eau les précautions seront prises pour empêcher une pollution aux hydrocarbures.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Durant la période de travaux, un risque de turbidité existe sur le forage existant, c'est pour cela que l'alimentation en eau potable via ce forage sera arrêtée durant les travaux
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seul un déplacement pour amener et replier la foreuse est prévu. Au besoin des plaques de repartition sont utilisées.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont canotés pour limiter au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune émission lumineuse. Les travaux sont réalisés de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envols de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage ferme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de decantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans le milieu naturel ou dans le thalweg le plus proche après decantation (et filtration si besoin).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun déchets dangereux. Seuls des déblais de roche totalement inerte estimés à 30 m3 par forage seront étalés sur place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas à proximité de tout patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification sur les activités humaines puisque il en est suffisamment éloigné.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, le forage sera réalisé dans un secteur dont la vocation est l'alimentation en eau potable. Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké. Dans la mesure où le projet est destiné à l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La securisation du site de Notre Dame par la realisation d'un nouveau forage va permettre d'assurer une alimentation en eau fiable de la commune. Il n'y aura que tres peu d'impacts des travaux sur les zones protegees, ni sur la faune et la flore avoisinantes. Le demandeur sollicite donc la dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LASCOMBES

Prénom CYRILLE

Qualité du signataire HYDROGEOLOGUE mandate par la commune

À Aix en Provence

Fait le 21-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)